

HOPITAL NOVO – SITE PONTOISE

6 Av. de l'Île de France, 95300 Pontoise

SCHEMA DIRECTEUR INCENDIE (SDSI)

BATIMENT BMC

RESTRUCTURATION DE LA TOUR 1 NIVEAUX R+2 A R+6



PHASE DCE

LOT N°03 – MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES

Juin 2026

Restructuration de la Tour 1 du Bâtiment BMC HOPITAL NOVO – SITE DE PONTOISE	DCE / CCTP : LOT N°03 – MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES
	Juin 2026

SOMMAIRE	PAGES
1. GENERALITES.....	1
1.1. OBJET	1
1.2. DESCRIPTION SUCCINCTE DE L'OPERATION	1
1.3. CLASSEMENT DU BATIMENT	2
1.4. CONTRAINTES D'INTERVENTION	2
1.4.1. Milieu occupé	2
1.4.2. Amiante	3
1.5. OBJECTIFS DE PERFORMANCES	3
1.6. ÉTAT DU CHANTIER AU DEMARRAGE DES TRAVAUX DU PRESENT LOT.	3
1.7. TERMINOLOGIE.....	3
1.8. QUALIFICATION DES ENTREPRISES.....	3
1.9. CONDITIONS DU CHIFFRAGE	4
1.10. NORMES ET DOCUMENTS OFFICIELS	4
1.11. OBLIGATION DE L'ENTREPRISE.....	5
1.12. VISITE DES LIEUX – ENQUETES PREALABLES	6
1.13. PROTECTION DES OUVRAGES EXISTANTS	6
1.14. ETUDES TECHNIQUES	6
2. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES.....	7
2.1. ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE	7
2.2. CONSISTANCE DES TRAVAUX.....	8
2.3. ETUDES TECHNIQUES	9
2.4. NATURES ET QUALITES DES BOIS	9
2.4.1. Résineux	9
2.4.2. Feuillus durs	10
2.4.3. Feuillus tendres	10
2.5. BOIS	10
2.5.1. Préservation des bois.....	10
2.5.2. Ignifugation des bois	11
2.5.3. Assemblages.....	11
2.6. DIMENSIONS DES BOIS ET TOLERANCES	11
2.7. PROVENANCE ET QUALITE DES MATERIAUX	12
2.8. CONTRAINTES AU FEU.....	12
2.9. PLANS ET DESSINS DE DETAILS DE MISE EN ŒUVRE - PAC	12
2.10. NOTICES TECHNIQUES - AGREMENT A FOURNIR PAR L'ENTREPRISE	13
2.11. COORDINATION AVEC LES AUTRES CORPS D'ETAT	13
2.12. OUVRAGES TEMOIN - PROTOTYPE - ECHANTILLON.....	14
2.13. CONDITION PREALABLE A L'INTERVENTION – MISE A EXECUTION DES TRAVAUX – ETAT DU CHANTIER	14
2.13.1. Approbation des documents	14
2.13.2. Réception des supports	15
2.13.3. Condition d'intervention.....	15
2.13.4. Travaux en sécurité.....	15
2.14. TRANSPORT ET STOCKAGE DES MATERIELS ET / OU MATERIAUX	16
2.15. CLAUSES PARTICULIERES AUX OUVRAGES EN ACIER INOX	16

Restructuration de la Tour 1 du Bâtiment BMC HOPITAL NOVO – SITE DE PONTOISE	DCE / CCTP : LOT N°03 – MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES
	Juin 2026

2.16.	CLAUSES APPLICABLES AUX PORTES COUPE-FEU	16
2.17.	TETES DE SERIE	16
2.18.	CARACTERISTIQUES DES DISPOSITIFS.....	17
2.19.	CLAUSES SPECIALES POUR PORTES ET BLOCS-PORTES	17
2.20.	SUJETIONS DE POSE ET DE TOLERANCES DES OUVRAGES	18
2.20.1.	Humidité des bois.....	18
2.20.2.	Tolérances de pose et de réglage	18
2.20.3.	Planéité des ouvrants.....	18
2.21.	CALFEUTREMENTS	18
2.22.	MISE EN JEU.....	18
2.23.	QUINCAILLERIE.....	19
2.23.1.	Clause générale	19
2.23.2.	Protection	19
2.23.3.	Pose des articles de quincaillerie.....	19
2.23.4.	Paumelles et fiches	19
2.23.5.	Organes de fermeture	19
2.23.6.	Crémones.....	20
2.23.7.	Becs de cane et serrures mortaisées	20
2.23.8.	Verrous à entailler haut et bas	20
2.24.	MISE EN ŒUVRE DES HUISSERIES ET BATIS	20
2.24.1.	Dans les cloisons sèches.....	20
2.24.2.	Dans les voiles béton (SANS objet).....	20
2.24.3.	Dans la maçonnerie	21
2.24.4.	Fixation.....	21
2.24.5.	Sujétions de pose.....	21
2.24.6.	Portes pare flamme ou coupe-feu.....	21
2.25.	ORGANIGRAMME DES CLES	21
2.26.	COLLES	21
2.27.	PRESERVATIONS DES BOIS.....	22
2.28.	STOCKAGE DES OUVRAGES.....	22
2.29.	MANUTENTION.....	22
2.30.	PROTECTION - NETTOYAGE.....	22
2.31.	EPREUVES - TESTS - CONTROLE - OUVRAGES NON CONFORMES	23
2.32.	NOTICES D'ENTRETIEN ET DE FONCTIONNEMENT	23
3.	DESCRIPTION DES OUVRAGES	24
3.1.	TRAVAUX DE MENUISERIES INTERIEURES.....	24
3.1.1.	Ferrage des portes.....	24
3.1.2.	Porte DAS simple action CF 1/2H sur contrôle d'accès	26
3.1.3.	Porte DAS simple action CF 1/2H maintenue ouverte.....	27
3.1.4.	Blocs-portes bois EI 60	28
3.1.5.	Blocs-portes bois EI 30	28
3.1.6.	Bloc porte à âme pleine sans degré coupe-feu	30
3.1.7.	Châssis vitrés coupe-feu.....	30
3.1.8.	REVISION ET MISE A NIVEAU DE BLOCS-PORTES EXISTANTS CONSERVES	31
3.1.9.	Dépose repose des ferme-portes automatiques.....	31
3.1.10.	TRAPPES DE VISITE	32
3.1.11.	FAÇADES DE GAINES TECHNIQUES.....	32
3.1.12.	COFFRES CACHE-TUYAUX	33
3.1.13.	HABILLAGES DE SOUS-FACES DE COFFRES DE VOLETS ROULANTS ET STORES	33
3.1.14.	PLACARDS SUSPENDUS DES CHAMBRES	33
3.1.15.	MEUBLES « OFFICE ».....	34
3.1.16.	Meubles de la salle de soins.....	35

Restructuration de la Tour 1 du Bâtiment BMC HOPITAL NOVO – SITE DE PONTOISE	DCE / CCTP : LOT N°03 – MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES
	Juin 2026

3.1.17.	Placard à étagère de la salle ménage	36
3.1.18.	MIROIRS	37
3.1.19.	PATERES DOUBLES EN NYLON.....	37
3.1.20.	COUVRE-JOINTS DE DILATATION VERTICAUX.....	37
3.2.	TRAVAUX DE MENUISERIES EXTERIEURES	38
3.2.1.	Révision des menuiseries extérieures existantes.....	38
3.2.2.	Remplacement des volets roulants.....	38
3.2.3.	REMPLACEMENT DES STORES TOILES	39

1. GENERALITES

1.1. Objet

Le présent CCTP a pour but de définir les travaux du lot Menuiseries Intérieures et menuiseries extérieures à réaliser dans le cadre du schéma directeur incendie du bâtiment BMC :

Schéma directeur incendie – bâtiment BMC – Tour 1

Situé au :

6 Avenue de l'Île de France, 95303 Cergy-Pontoise

1.2. Description succincte de l'opération

L'objectif de cette opération est la mise en sécurité incendie du bâtiment BMC – Tour 1 de l'Hôpital de Pontoise suite aux écarts relevés par la commission de sécurité incendie entre la réglementation en vigueur et les dispositions existantes dans le bâtiment (BMC).

Pour réduire les écarts qui seront relevés, il est proposé des solutions permettant d'améliorer le niveau de sécurité du bâtiment.

Les travaux d'aménagement des niveaux ont pour but :

- D'améliorer les conditions d'accueil des patients en rénovant l'ensemble des chambres.
- D'améliorer les conditions de travail du personnel des services avec notamment le réaménagement et l'équipement des locaux de service.
- Le désamiantage des locaux.
- Le recoupement de façade à façade pour la création de zones U10.
- Améliorer le désenfumage des circulations.
- Améliorer la sécurité incendie en remplaçant les portes des locaux à risques par des portes au degré coupe-feu approprié.
- Le remplacement de l'ensemble des cloisons de distribution par des cloisons en plaques de plâtre coupe-feu 1 heure.
- Le remplacement des blocs-portes des chambres par des portes pare-flammes ½ heure équipées ferme-portes hydrauliques débrayables asservis à la détection incendie.
- L'installation de douches à l'italienne dans les salles d'eau des chambres.
- La création de douches communes et douches pour personnes à mobilité réduite.
- La motorisation des volets roulants et le remplacement des tabliers.
- La motorisation des stores solaires et le remplacement des toiles.
- De renouveler et adapter les installations techniques (électricité, fluides médicaux, fluides sanitaires, ventilation,).

Restructuration de la Tour 1 du Bâtiment BMC HOPITAL NOVO – SITE DE PONTOISE	DCE / CCTP : LOT N°03 – MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES
	Juin 2026

1.3. Classement du bâtiment

L'établissement est classé **type U de 1^{ère} catégorie** au sens de l'Arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales et de l'Arrêté du 10 décembre 2004 des dispositions particulières du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP). Version consolidée au 16 février 2020.

1.4. Contraintes d'intervention

1.4.1. MILIEU OCCUPE

Les travaux se dérouleront au sein d'un établissement restant en activité, avec des prestations à réaliser dans des zones ou locaux occupés.

En conséquence, l'entrepreneur du présent lot devra prendre toutes les dispositions pour ne pas gêner le fonctionnement de l'hôpital.

Il devra par ailleurs, prévoir toutes les protections nécessaires pour ne pas dégrader les locaux et ne pas endommager les matériels.

En conséquence, ils seront tenus de prendre à leur charge :

- La protection des existants meubles ou immeubles pendant leur intervention.
- Le maintien en permanence de l'accessibilité et des dispositions de sécurité des occupants à leurs locaux.
- La réparation immédiate de tous les désordres pouvant être subis du fait de leurs propres travaux.
- Les incidences sur leur mode opératoire, ses cadences, et ses dates d'intervention résultant de l'occupation des locaux notamment la contrainte de terminer les travaux sur certaines zones avant d'ouvrir au chantier d'autres zones.
- Le déplacement provisoire et la remise en place d'éléments mobiliers non fixés en vue de permettre la réalisation de leurs propres ouvrages.
- Le nettoyage des parties communes et abords. Les locaux occupés ainsi que les parties communes et les voiries qui les desservent ne devront subir aucune salissure ni dégradation. Le nettoyage devra y être assuré en permanence pendant toute la durée des travaux.
- La mise en œuvre d'ouvrages provisoires destinés à assurer la poursuite de l'exploitation des locaux voisins pendant leur intervention (Exemples : passerelles, ouvrages de protection, branchements électriques provisoires, etc.).
- Les surcoûts de main d'œuvre en cas de nécessité de travailler en dehors des jours et heures ouvrables (pour démolitions et travaux bruyants notamment).
- Les interventions en décalé après 17H00 dans les circulations.
- Les livraisons impératives en horaires décalées.

Il est rappelé qu'une visite préalable des lieux par l'Entrepreneur est possible et qu'il ne pourra en conséquence se prévaloir de la méconnaissance de toute difficulté résultant de l'occupation des locaux ou de la présence de riverains.

1.4.2. AMIANTE

La présence d'amiante a été identifiée sur :

- Les joints de gaines de ventilation
- Les colles de sols
- Le flocage projeté PROJIPSOL
- Les gaines PICAL de Désenfumage
- Les plaques de faux plafonds
- Les bandes calicots

Cela étant, l'intervention du présent lot se fera post travaux de désamiantage. Par conséquent le présent lot intervient sur des niveaux dans lesquels les travaux de désamiantage auront été réalisés au préalable

1.5. Objectifs de performances

La réglementation thermique ne rentre pas dans le champ d'application de la présente opération.

Les performances attendues pour les prestations à réaliser par le présent sont décrites dans ce qui suit.

1.6. État du chantier au démarrage des travaux du présent lot.

- L'Entreprise titulaire du présent lot prend possession du niveau et du bâtiment en l'état.

1.7. Terminologie

Dans le présent document, les termes :

- * "Entrepreneur" et "Entreprises" désignent le futur attributaire.
- * "Maître d'œuvre" désigne le Maître d'œuvre d'exécution.

1.8. Qualification des entreprises

Suivant Règlement de consultation.

Restructuration de la Tour 1 du Bâtiment BMC HOPITAL NOVO – SITE DE PONTOISE	DCE / CCTP : LOT N°03 – MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES
	Juin 2026

1.9. Conditions du chiffrage

Le présent dossier d'appel d'offres correspond à un ensemble de documents destinés à aider le soumissionnaire à remettre son prix dans les meilleures conditions.

Il est entendu que les plans du présent dossier de consultation sont les plans directeurs définissant les éléments principaux.

Le soumissionnaire, par ses compétences professionnelles, prévoira la totalité des ouvrages à réaliser conformément au descriptif.

Il pourra poser par écrit au maître d'œuvre toutes les questions qu'il jugera utiles à la compréhension totale des plans et des termes du devis descriptif.

S'il estime qu'il y a dans le dossier d'appel d'offres des omissions, des erreurs ou des non-conformités avec la réglementation en vigueur qui le conduisent à modifier ou à compléter les dispositions prévues dans ce dossier, il devra en tenir compte dans l'établissement de son prix.

Cette modification s'accompagnerait d'une note explicative séparée et annexée à son offre.

A défaut du respect de cette disposition, l'Entrepreneur supporterait les charges financières et le cas échéant, les responsabilités judiciaires correspondantes, étant entendu que sa prestation finale devra être conforme à l'ensemble des documents constituant le dossier d'appel d'offres, ainsi qu'à la réglementation en vigueur et aux règles de l'art.

Lors de la remise de son prix, le soumissionnaire s'engagera sur les documents ainsi définis, sachant qu'aucune interprétation des plans d'appel d'offres ne sera possible. Le montant ainsi arrêté, restera dans le cadre d'un marché global et forfaitaire.

1.10. Normes et documents officiels

L'Entrepreneur est tenu de respecter les lois, décrets, arrêtés et règlements administratifs qui s'appliquent à cette réalisation ainsi que les normes et documents qui régissent techniquement les travaux objet du présent C.C.T.P.

L'attention de l'Entrepreneur est attirée sur quelques textes de portées générales. L'ensemble de la réglementation étant applicable, l'Entrepreneur doit se reporter aux textes publiés par C.C.T.G., par le R.E.E.F. et en particulier :

CODES

-Le Code de la Construction et de l'Habitation
-Le Code de l'Urbanisme
-Le Code de la Santé Publique
-Le Code du Travail

REGLEMENTS DE SECURITE

-Arrêté du 25 juin 1980 modifié relatif à la sécurité des personnes vis à vis des risques d'incendie et de panique dans les ERP

Restructuration de la Tour 1 du Bâtiment BMC HOPITAL NOVO – SITE DE PONTOISE	DCE / CCTP : LOT N°03 – MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES
	Juin 2026

AUTRES REGLEMENTS

- NRA : Nouvelle Réglementation Acoustique
- La nouvelle Réglementation sur l'accessibilité des bâtiments.
- RT 2012 : Réglementation Thermique
- Décret 95.21 du 9 janvier 1995 relatif au classement des infrastructures de transport terrestre.

L'Entrepreneur est tenu de respecter les lois, décrets, arrêtés, règlements administratifs et normes applicables en France au moment de la signature du marché.

NORMES ET DTU

En complément des indications du C.C.T.C. et autres pièces administratives et techniques, il est précisé que les ouvrages du présent corps d'état sont soumis à l'ensemble des règlements en vigueur et en particulier :

- Normes Françaises homologuées éditées par l'A.F.N.O.R.
- Cahier des charges - D.T.U., édité par le C.S.T.B.
- Règles techniques de conception, de calcul et d'exécution des ouvrages, éditées par le C.S.T.B.
- Règlement de sécurité contre l'incendie et les risques de panique dans les établissements recevant du public.
- Et d'une manière générale, à tous les textes législatifs et réglementaires et notamment ceux contenus dans le R.E.E.F.

1.11. Obligation de l'entreprise

L'entreprise devra prévoir toutes les fournitures indispensables au parfait achèvement des ouvrages, quand bien même elles ne seraient pas expressément mentionnées à la partie correspondante du CCTP, dès lors que ces fournitures et façons seraient nécessaires à l'ensemble du travail.

Les travaux à exécuter comprendront tout ce qui sera indiqué aux plans, coupes et élévations ainsi qu'au présent CCTP, quand bien même que diverses indications auraient été omises dans le détail.

L'entrepreneur reconnaîtra avoir suppléé par ses connaissances professionnelles, aux détails qui auraient été omis.

Si quelques détails ou arrangements, nécessaires à l'accomplissement et au parfait achèvement des travaux, auraient été omis ou imparfaitement explicités dans le texte du CCTP, la fourniture et l'exécution de ces articles seront, dès à présent imposés à l'entreprise qui sera tenue de les exécuter, conformément au principe général de la construction et ne pourra prétendre à aucune espèce de supplément de prix ; la commune intention des parties étant de prendre toutes dispositions utiles pour exécuter les ouvrages désignés suivant les règles de l'art et d'obtenir une réalisation parfaite en tous points.

Les erreurs ou imprécisions des plans, ou les non-concordances au CCTP devront être signalées au plus tôt au Maître d'Œuvre qui fera, s'il y a lieu, les rectifications nécessaires, l'entreprise restant responsable des erreurs ou des modifications qu'entraînerait pour tous les corps d'état, l'inobservation de cette prescription.

Restructuration de la Tour 1 du Bâtiment BMC HOPITAL NOVO – SITE DE PONTOISE	DCE / CCTP : LOT N°03 – MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES
	Juin 2026

Aucune mesure ne devra être prise à l'échelle métrique sur les plans.

Aucune modification ne sera apportée sans accord écrit et ordre du Maître d'Œuvre.

L'entrepreneur devra l'enlèvement de tous les gravois provenant de l'exécution de ses travaux, ainsi que l'entretien en bon état de ses ouvrages jusqu'à la réception.

1.12. Visite des lieux – Enquêtes préalables

L'entrepreneur soumissionnaire, afin de compléter les données du présent CCTP et des plans du Maître d'Œuvre, devra visiter les lieux, afin de se rendre compte de la nature et de l'étendue des travaux à exécuter. Seules les quantités relevées par l'entrepreneur seront prises en compte.

Il pourra prendre tous les renseignements complémentaires auprès des services techniques de l'établissement.

Il est spécifié qu'aucun supplément ne sera accordé sur le prix forfaitaire soumissionné pour des travaux et sujétions d'exécution qui pourraient être découverts lors de l'exécution des travaux.

Le titulaire reconnaît qu'il a effectué toutes les enquêtes utiles : il s'engage à effectuer tous les travaux qui s'y rapportent et prend la responsabilité financière et technique de l'opération. Il ne pourra en aucun cas arguer de sa méconnaissance des lieux pour réclamer une plus-value.

1.13. Protection des ouvrages existants

L'entrepreneur devra prendre toutes dispositions et toutes précautions utiles pour assurer dans tous les cas la conservation sans dommage des ouvrages existants contigus ou situés à proximité.

L'entrepreneur devra mettre en place les protections nécessaires pour l'exécution de ses propres ouvrages afin que les existants puissent être restitués en fin de travaux dans le même état que lors de la mise à disposition des entreprises en début de travaux.

Si des frais de remise en état s'avèrent nécessaires, ils seront à la charge de l'entreprise.

1.14. Etudes techniques

Les études techniques et les plans d'exécution, ainsi que l'établissement des divers dessins de détails, nécessaires à l'exécution des travaux, incomberont aux entreprises.

Les études et plans d'exécution seront établis au début de chantier, dans le cadre d'un calendrier d'études qui sera établi contradictoirement et que chaque entrepreneur devra respecter.

Ces études seront mises au point au cours de réunions de coordination, puis soumises à l'agrément de l'entrepreneur.

Restructuration de la Tour 1 du Bâtiment BMC HOPITAL NOVO – SITE DE PONTOISE	DCE / CCTP : LOT N°03 – MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES
	Juin 2026

2. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

2.1. Environnement réglementaire

- Durabilité du bois et des matériaux dérivés du bois :
 - NF EN 335-1 Définition des classes d'emploi - Partie 1 : Généralités (indice de classement : B 50-100-1) ;
 - NF EN 335-2 Définition des classes de risque d'attaque biologique - Partie 2 : Application au bois massif (indice de classement : B 50-100-2) ;
 - NF EN 335-3 Définition des classes de risque d'attaque biologique - Partie 3 : Application aux panneaux à base de bois (indice de classement : B 50-100-3) ;
 - NF B 50-100-4 Définition des classes de risque d'attaque biologique - Partie 4 : Déclaration nationale sur la situation des agents biologiques.
- Quincaillerie pour le bâtiment :
 - NF EN 14637 Systèmes de retenue contrôlés électriquement pour blocs-portes, coupe-feu ou pare-fumée (indice de classement : P 26-332) ;
 - NF EN 1670 Résistance à la corrosion - Prescriptions et méthodes d'essai (indice de classement : P 26-433).
- Les règles d'exécution des Documents Techniques Unifiés contenant les prescriptions des Cahiers des Clauses Techniques (CCT), des Cahiers des Clauses Spéciales (CCS) et autres documents, en particulier :
- -ouvrages de fermeture pour baies libres :
 - NF P 25-201-1 et amendement 1 NF P 25-201-1/A1 (référence DTU 34.1 - CCT) ;
 - NF P 25-201-2 Marchés privés (référence DTU 34.1 - CCS).
- NF DTU 39 Travaux de vitrerie-miroiterie :
 - P1-1 - Partie 1-1 Cahier des clauses techniques (indice de classement : P 78-201-1-1) ;
 - P1-2 - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (CGM) (indice de classement : P 78-201-1-2) ;
 - P2 - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (CCS) (indice de classement : P 78-201-2) ;
 - P3 - Partie 3 : Mémento calculs des contraintes thermiques (indice de classement : P 78-201-3) ;
 - P4 - Partie 4 : Mémento calculs pour le dimensionnement des vitrages (indice de classement : P 78-201-4) ;

Restructuration de la Tour 1 du Bâtiment BMC HOPITAL NOVO – SITE DE PONTOISE	DCE / CCTP : LOT N°03 – MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES
	Juin 2026

2.2. Consistance des travaux

Ces ouvrages seront répartis en deux (2) familles principales :

- Blocs-portes.
- Menuiseries intérieures – mobiliers en bois.

L'Entrepreneur est réputé avoir inclus dans son offre (liste n'est pas exhaustive) :

- Les relevés sur le chantier pour fabrication, exécution ou commande.
- Les études de dessins d'exécution et de détails des ouvrages à soumettre au Maître d'œuvre avant toute mise en fabrication.
- La fourniture des matériaux constituant les ouvrages.
- La fabrication en atelier, le transport à pied d'œuvre, le stockage, la pose, le réglage et l'ajustage des ouvrages prescrits au présent document.
- Les trous et scellements nécessaires.
- Les réservations (feuillures, trous ou engravures) qui n'auraient pu être réalisées par l'exécutant du Lot Gros-œuvre / Maçonnerie, du fait de la non remise en temps utile des plans des ouvrages de l'exécutant du présent lot.
- La fourniture et la pose des pattes à scellement.
- La fourniture et pose des chevilles, douilles auto-foreuses et autres systèmes de fixation non incorporés au Lot Gros-œuvre/Maçonnerie ainsi que les taquets de calage.
- La fourniture des dispositifs de fixation (rails, douilles, taquets) lorsque ceux-ci doivent être incorporés au coulage, aux emplacements figurés sur les plans établis par l'exécutant du présent lot.
- Les scellements au pistolet et les soudages de fixation nécessaires.
- Le traitement des bois et des dispositifs destinés à éviter les risques d'humidité.
- Le traitement des métaux dans les limites fixées au présent document.
- Les couches de finition sur les ouvrages bois dans les limites fixées au présent document.
- Les couches de finition sur les métaux dans les limites fixées au présent document.
- La protection provisoire des ouvrages livrés finis sur le chantier.
- La fourniture et pose des quincailleries y compris les huilages et graissages nécessaires.
- Le réglage et l'ajustage des ouvrages, aux jeux prescrits.
- Le contrôle du bon fonctionnement des ouvrants avant la réception.
- La fourniture des prototypes et maquettes dans les limites fixées au présent document.
- Les frais d'essais prescrits au présent document.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Restructuration de la Tour 1 du Bâtiment BMC HOPITAL NOVO – SITE DE PONTOISE	DCE / CCTP : LOT N°03 – MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES
	Juin 2026

2.3. Etudes techniques

L'Entrepreneur fera sienne l'étude technique du projet et devra dans les plus courts délais, procéder à l'étude approfondie du projet du Maître d'Œuvre, afin de lui faire connaître toutes les objections ou observations utiles à la mise au point de détails.

Cette mise au point entraînera, si besoin est, la production de descriptions complémentaires précisant les dispositions de principe et de détails arrêtées d'un commun accord.

Les modifications imposées par le Contrôleur Technique seront respectées sans donner lieu à supplément de prix.

En aucun cas l'aspect architectural du projet ne sera modifié sans le consentement de l'Architecte.

Lors de cette étude, l'entrepreneur devra procéder aux études, dessins d'exécution et de détail des ouvrages.

Il devra en outre déterminer :

- Les natures et sections des profils, lui incombant, à employer ;
- Les types et pièces d'assemblage les mieux appropriées à une parfaite finition ;
- Les types de fixation à utiliser ;
- Les types de joints pour chaque type de pose et leur comptabilité avec les matériaux situés à leur contact ;
- Les types des pièces de quincaillerie, d'articulations, manœuvre, commandes et fermetures de ses fournitures ;
- Les types des matériaux pour tenue mécanique compatibles à chaque sorte d'ouvrage ;
- Les types de revêtements ou finitions de ses fournitures ;
- Les types des vantaux de portes.

2.4. Natures et qualités des bois

Elles seront conformes aux spécifications de la Norme NF. B 53-510 partiellement rappelées ci-après :

2.4.1. RESINEUX

- * Essence : Sapin ou Epicéa (sapin des Vosges ou du Jura ou bois rouges du Nord importés)
- * Aspect : Faces visibles : Classe B
- . Faces peintes : Classe C
- . Faces cachées : Classe D
- * Caractéristiques technologiques : Cernes étroites et régulières d'épaisseur moyenne inférieure ou égale à 7mm
- * Humidité : Inférieure ou égale à 14 %
- * Rétractabilité : Tangentielle inférieure à 0,30 %
- * Durabilité : Bonne durabilité naturelle ou assurée par un traitement reconnu efficace

Restructuration de la Tour 1 du Bâtiment BMC HOPITAL NOVO – SITE DE PONTOISE	DCE / CCTP : LOT N°03 – MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES
	Juin 2026

2.4.2. FEUILLUS DURS

- * Essence :Chêne ou Hêtre
- * Aspect : Faces visibles :Classe A
 - . Faces peintes :Classe B
 - . Faces cachées :Classe C
- * Caractéristiques technologiques :.....Cernes étroits et réguliers d'épaisseur moyenne inférieure ou égale à 5 mm
- * Humidité :Inférieure ou égale à 14 %
- * Rétractabilité :Tangentielle inférieure à 0,30 %
- * Durabilité :Bonne durabilité naturelle ou assurée par un traitement reconnu efficace

2.4.3. FEUILLUS TENDRES

- * Essence :Frêne ou Okoumé, 1^{er} choix
- * Aspect : Faces visibles :Choix
 - . Faces peintes :Bon bois
 - . Faces cachées :Bons bois
- * Caractéristiques technologiques :.....Cernes étroits et réguliers d'épaisseur moyenne inférieure ou égale à 5 mm
- * Humidité :Inférieure ou égale à 14 %
- * Rétractabilité :Tangentielle inférieure à 0,30 %
- * Durabilité :Bonne durabilité naturelle ou assurée par un traitement reconnu efficace

Nota :

L'aubier sera toléré dans les conditions fixées par la Norme Française NF.B 53 - Cubage - Dimensions et classement d'aspect des sciages.

2.5. Bois

2.5.1. PRESERVATION DES BOIS

Tous les bois entrant dans la fabrication des ouvrages du présent lot doivent être traités fongicides et insecticides (capricorne des maisons, vrillettes, lyctus, termites, champignons, etc.).

Le traitement doit être effectué à l'usine de fabrication des panneaux, après usinage, pour que toutes les faces soient imprégnées.

Le mode de traitement est laissé à l'initiative de l'Entrepreneur.

Restructuration de la Tour 1 du Bâtiment BMC HOPITAL NOVO – SITE DE PONTOISE	DCE / CCTP : LOT N°03 – MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES
	Juin 2026

Les produits de préservation doivent obligatoirement être choisis dans la liste des produits de préservations des bois dans la construction, chapitre V, classe B, du fascicule « Produits de préservation des bois, marque de qualité CTB.F - Liste des produits homologués et guide de l'utilisateur ».

L'Entrepreneur s'assurer que la compatibilité entre les produits de préservation et les produits de protection complémentaires et de finition. En cas de doute, l'Entrepreneur demander un engagement du fabricant de produits.

Il appartient à l'Entrepreneur de justifier du traitement des bois. Faute d'avoir fourni ces justifications, le Maître d'Œuvre se réserve la possibilité de faire exécuter des essais par le CTB (Centre Technique du Bois) ou le CTFT (Centre Technique Forestier Tropical) pour déterminer la présence de produit et la profondeur du traitement.

Les démarches pour l'exécution de ces essais sont à la charge de l'Entrepreneur ainsi que tous les frais, directs ou indirects en découlant, que les résultats soient favorables ou non à l'Entrepreneur.

2.5.2. IGNIFUGATION DES BOIS

Dans le cas où les exigences du présent document imposent l'ignifugation des bois, l'entreprise doit déterminer les produits et les modes de traitements qu'elle se propose de mettre en œuvre et les soumettre au Maître d'Œuvre avec les garanties qui s'y rattachent.

2.5.3. ASSEMBLAGES

Les assemblages ne doivent laisser aucun vide nuisible à la solidité ou à l'étanchéité de l'ouvrage.

Les assemblages collés et joints embrevés doivent être exécutés conformément à l'article 4.12 du Document Technique Unifié (D.T.U) 36.1 - Menuiserie en bois.

2.6. Dimensions des bois et tolérances

Les sections éventuellement indiquées au chapitre « Description des Ouvrages » sont des dimensions minima qu'il appartiendrait à l'entreprise d'augmenter, sans majoration de son prix, si elle les juge insuffisantes pour assurer la bonne tenue de ses ouvrages.

Les épaisseurs des bois sont les épaisseurs finies.

Le jeu des menuiseries ne doit pas être supérieur à 3mm (avant peinture) et à 2mm pour les ouvrages restants apparents, le bois étant stabilisé à l'humidité requise pour la réception, sauf pour les ouvrages dont l'étanchéité est prévue par des joints souples pour lesquels les jeux peuvent être supérieurs à ceux prescrits ci-dessus.

Les jeux des menuiseries intérieures (portes, placards, façades de gaines, etc.) sont définis à l'article 5.82 du Document Technique Unifié (D.T.U) 36.1.

L'entrepreneur doit jusqu'à la réception, tous les jeux sur ses ouvrages ainsi que les travaux de dépose et repose en découlant.

2.7. Provenance et qualité des matériaux

Les matériaux employés seront de toute première qualité et conformes aux Normes et Prescriptions en vigueur.

Les produits proviendront exclusivement d'usines, de fabricants ou fournisseurs proposés par l'Entrepreneur et agréés par la Maîtrise d'Œuvre.

L'Entrepreneur devra, dans un délai de quinze (15) jours à dater de la notification de l'approbation du marché, soumettre à l'agrément du Maître d'Œuvre la provenance des matériaux destinés à la confection des ouvrages.

Un échantillon de tous les produits et matériaux fabriqués ou manufacturés sera soumis à l'approbation du Maître d'Œuvre avant leur mise en œuvre.

Les matériaux employés devront correspondre aux prescriptions définies dans le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P) ou être équivalents tant au niveau de leurs aspects que de leurs caractéristiques dimensionnelles. Au point de vue de leurs caractéristiques techniques, celles-ci devront être au moins équivalentes.

Les matériaux devront provenir de marques notoirement connues de manière à s'affranchir de tous problèmes de rupture de stock et de suivi de la livraison.

2.8. Contraintes au feu

L'entreprise au présent lot ne pourra en aucun cas ne pas connaître les normes de sécurité en vigueur pour ce type d'établissement et se reportera aux indications portées sur les plans ainsi que sur la notice de sécurité.

Les portes seront fournies et posées conformément aux arrêtés et règlements de sécurité applicables au moment de l'exécution des travaux en ce qui concerne notamment :

- Le sens d'ouverture, la largeur de passage et le degré coupe-feu et pare-feu de panneaux.
- Les blocs-portes CF ou PF seront du type agréé. Les certificats attestant ces degrés devront être fournis au Maître d'œuvre et au Bureau de Contrôle avant tout début des travaux.

Suivant affectation des locaux, les principaux types de portes seront :

- PF ½ heure.
- CF ½ heure (sur locaux à risques moyens).
- CF 1 heure (sur locaux à risques particuliers).

2.9. Plans et dessins de détails de mise en œuvre - PAC

Avant toute exécution, l'entreprise au présent lot devra établir tous les plans de fabrication, plans d'atelier chantier (PAC), plans d'exécution et dessins de détails lui incombant dans le cadre de l'exécution de son Marché et nécessaires à l'exécution des ouvrages et à leur pose, en liaison avec les autres corps d'état et que le Maître d'œuvre jugera utile à la bonne exécution des ouvrages.

Restructuration de la Tour 1 du Bâtiment BMC HOPITAL NOVO – SITE DE PONTOISE	DCE / CCTP : LOT N°03 – MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES
	Juin 2026

Ces plans et dessins dits plans d'atelier chantier (PAC) seront toujours établis à une échelle en rapport avec les dimensions des ouvrages afin de faire apparaître clairement tous les détails de l'exécution. Ils seront cotés et indiqueront toutes les dimensions, sections, diamètres, etc. utiles.

Ces plans et dessins seront établis d'après les plans du Maître d'œuvre et devront respecter les dispositions, principes et aspects des plans du Maître d'œuvre.

L'entreprise au présent lot devra fournir les documents indiquant les dispositions prévues ainsi que les notes de calculs constituant la garantie de la parfaite résistance des ouvrages.

L'entreprise au présent lot soumettra pour approbation tous les plans d'exécution et d'atelier chantier au Maître d'œuvre et au Bureau de Contrôle avec copie pour information des bordereaux d'envoi à l'OPC qui devra s'assurer en temps et en heure de la remise des documents, cinq (5) semaines, au minimum, avant tout démarrage des travaux et commande de matériaux.

Outre les documents précités le titulaire du présent lot devra communiquer les documents suivants :

- Justificatifs des produits utilisés (avis technique des vitrages, label SNJF des joints, quincaillerie, etc.).
- Certificat de suivi et marquage délivré par le CSTB.

Après agrément, il en transmettra un (1) exemplaire à chacun de ses sous-traitants le cas échéant en charge des autres corps d'état intéressés, pour information ou exécution, si leurs ouvrages doivent être réalisés conformément aux indications portées par ces dessins.

2.10. Notices techniques - Agrément à fournir par l'entreprise

L'entreprise au présent lot devra produire au Maître d'œuvre, avant passation des commandes, systématiquement, sans que ce dernier lui en ait fait la demande, toutes les notices techniques et agréments de ses fournisseurs justifiant que les ouvrages sont conformes aux spécifications et exigences formulées dans le présent document. Ces notices proviennent de laboratoires agréés conformément à la réglementation. Faute d'avoir satisfait à cette obligation, l'entreprise au présent lot serait intégralement responsable de toutes les conséquences directes ou indirectes découlant du non-respect de cette clause.

2.11. Coordination avec les autres corps d'état

L'entreprise au présent lot devra obligatoirement prendre connaissances des prescriptions techniques des autres corps d'état.

Restructuration de la Tour 1 du Bâtiment BMC HOPITAL NOVO – SITE DE PONTOISE	DCE / CCTP : LOT N°03 – MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES
	Juin 2026

2.12. Ouvrages témoin - Prototype - Echantillon

L'entreprise au présent lot devra présenter pour accord, tous échantillons de matériaux finis, avant toute commande, ainsi que des prototypes pour tous les éléments répétitifs ou singuliers.

Ces éléments feront l'objet d'un prototype à l'échelle 1/1 ; il doit faire apparaître les détails d'assemblage, de fixation et de finition définitive.

Tous ces prototypes et ouvrages témoins devront recevoir l'agrément du Maître d'Ouvrage, du Maître d'œuvre et du Bureau de Contrôle.

Les modifications correctives éventuelles n'auront aucune incidence sur le forfait, aucune fabrication n'est engagée tant que les prototypes et échantillons n'ont pas été agréés sans réserve.

Il sera fourni des échantillons de toutes les quincailleries.

Les dispositions approuvées seront conservées sur le chantier jusqu'au contrôle de conformité après exécution.

2.13. Condition Préable à l'intervention – Mise à exécution des travaux – Etat du chantier

2.13.1. APPROBATION DES DOCUMENTS

Les travaux ne pourront être commencés avant approbation de ces plans et dessins par le Maître d'œuvre et le Bureau de Contrôle.

Cette approbation toutefois ne diminuera en rien la responsabilité de l'entreprise au présent lot qui reste pleine et entière.

Le présent lot devra se conformer aux rectifications que le Maître d'œuvre pourra juger utile d'apporter à ces dessins et calculs, et en tenir compte dans l'exécution qui devra respecter scrupuleusement les dessins approuvés.

Tout changement imposé par le Maître d'œuvre et le Bureau de Contrôle, à quelque moment que ce soit, ne pourra changer en rien le prix de la soumission de l'entreprise au présent lot, s'il ne présente pas en temps utile des objections écrites et motivées.

Si l'entreprise au présent lot omet de soumettre au Maître d'œuvre et au Bureau de Contrôle les documents visés au présent article, il sera entièrement responsable des conséquences de ces omissions.

L'entreprise au présent lot sera également responsable du retard dans l'exécution des travaux résultant de la remise tardive nécessitée par sa mise au point.

Restructuration de la Tour 1 du Bâtiment BMC HOPITAL NOVO – SITE DE PONTOISE	DCE / CCTP : LOT N°03 – MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES
	Juin 2026

2.13.2. RECEPTION DES SUPPORTS

Avant la date de son intervention, l'entreprise au présent lot devra s'assurer que les emplacements réservés à ses fournitures sont conformes aux dispositions portées dans son Marché.

En prenant possession du chantier, l'entreprise et son sous-traitant le cas échéant devra vérifier si les cotes de niveaux, la position et la dimension des ouvrages préparés par les autres corps d'état sont bien conformes aux indications du plan d'implantation remis par l'entreprise.

Le présent lot devra s'assurer avant de commencer les travaux, que les supports devant recevoir les vitrages sont aptes à recevoir ceux-ci et, en particulier, qu'ils satisfont aux dispositions du cahier des charges, que leurs peintures sont sèches et qu'ils sont exempts de graisse, de rouille et autres salissures non susceptibles d'être enlevées par simple brossage.

S'il n'en était pas ainsi, elle devra en faire son affaire et s'adresser auprès de ses sous-traitants en charge des corps d'état intéressés pour remise en conformité.

2.13.3. CONDITION D'INTERVENTION

L'entreprise au présent lot devra obligatoirement se rendre compte sur place, en cours de chantier, de l'importance des travaux à exécuter afin d'en faire une évaluation exacte et d'en estimer les sujétions diverses nécessaires à la complète exécution de ses ouvrages suivant les règles de l'art.

Tous les travaux d'adaptations et contraintes diverses, générales ou particulières, inhérentes à la présente réalisation seront inclus dans les prix unitaires, qu'ils soient exprimés de façon explicite ou non dans le présent document. Les ouvrages seront livrés finis.

Aucun ouvrage ne sera fabriqué, ni posé, sans avoir subi les divers essais décrits ci-après et avoir reçu, après coup, les attestations de conformité et les divers procès-verbaux y afférent.

2.13.4. TRAVAUX EN SECURITE

L'entreprise au présent lot devra :

- Prendre connaissance des travaux que les autres corps d'état auront à exécuter en même temps que lui afin de mettre en place les mesures de sécurités nécessaires permettant la réalisation des travaux en sécurité pour tous les intervenants présents.
- Tous les dispositifs de sécurité et protections diverses, il prendra à sa charge tous les dispositifs de protection contre la chute de toute personne intervenant sur le chantier au droit de son intervention.
- Les fixations par pisto-clouage et taquets seront interdites.

2.14. Transport et stockage des matériels et / ou matériaux

Le présent lot devra s'organiser pour assurer le stockage des matériaux à l'abri des intempéries et des accidents.

Tous les ouvrages devront être stockés dans des conditions n'affectant pas leur tenue ultérieure. Tous les frais en découlant sont à la charge du présent lot. Tous les ouvrages livrés finis notamment vernis doivent être protégés par un habillage plastique maintenu en parfait état jusqu'à la pose.

Tous les bâtis, huisseries, portes, plinthes, habillages, etc. devront faire l'objet d'un soin particulier, être entreposés à l'abri de l'humidité et recevoir, dès approvisionnement, les impressions par le présent lot.

Les approvisionnements seront entreposés toujours à plat sur des bastaings, afin d'éviter toute déformation.

Tous les ouvrages mal stockés et non protégés sont refusés.

2.15. Clauses particulières aux ouvrages en acier inox

Toutes précautions doivent être prises pour éviter la contamination des surfaces d'acier inoxydable par des particules ferreuses. Un traitement de décontamination doit être réalisé lorsque des opérations de transformation à froid et de finition du métal ont provoqué l'incrustation de particules ferreuses.

2.16. Clauses applicables aux portes coupe-feu

Si l'entrepreneur prévoit la fabrication de portes coupe-feu ou pare-flamme, les dispositifs constructifs doivent s'inspirer des fabrications agréées.

Les détails d'exécution doivent être soumis au Contrôleur Technique et avoir au besoin l'accord des services locaux de sécurité.

2.17. Têtes de série

Selon la technologie et les matériaux employés, le Maître d'Œuvre fera réaliser des têtes de séries grandeur nature, de certains éléments avec les essais éventuels nécessaires pour vérification, des caractéristiques esthétiques au regard de l'exécution.

La prestation de l'Entrepreneur est réputée comprendre tous les frais induits par ces essais et les modifications éventuelles apportées aux têtes de séries et à la fabrication ultérieure.

2.18. Caractéristiques des dispositifs

Les types de fixations employés devront :

- Assurer l'absorption des tolérances d'exécution de la structure par tout système approprié.
- Permettre le réglage dans les 3 dimensions.
- Résister aux chocs et efforts mécaniques auxquels elles seront soumises du fait de l'utilisateur ou mouvements du bâtiment.

Lors de la pose, la rectitude, l'équerrage et la rigidité des éléments de remplissage seront conçus de manière telle qu'ils en permettent les déposes et remplacements éventuels.

2.19. Clauses spéciales pour portes et blocs-portes

L'Entrepreneur assurera la pose des huisseries et restera entièrement responsable du faux aplomb de celles-ci.

Les techniques de pose différentes de celles prévues par les Documents Techniques Unifiés notamment celles de pose sur ébrasement avec mousse polyuréthane au périmètre devront faire l'objet d'accord du Contrôleur Technique.

L'exécution des portes devant être particulièrement soignée, les assemblages seront ajustés avec soin et collés. Les façons devront présenter un fini parfait.

Lors de la fabrication, les portes seront construites aux dimensions de façon à réduire au maximum l'ajustement sur le chantier, elles comporteront les d'étalonnements nécessaires à la ventilation, calculés selon spécification du Document Technique Unifié (D.T.U) 68.2 - Exécution des installations de ventilation mécanique.

Tout ajustement sur porte de commerce supérieur à 4mm par chant entraînera le refus de la porte.

Les rives seront munies des jetons de ferrage pour la fixation des pièces de quincaillerie, paumelles, serrures à mortaise, ferme-portes, etc.

Les portes seront stockées avec soin, à plat dans un local sain et sec à l'abri des chocs et des souillures.

Elles ne seront posées que dans des locaux suffisamment secs après passage des autres corps d'état risquant de les détériorer.

Les portes détériorées pour quelque motif que ce soit, seront refusées et remplacées immédiatement.

2.20. Sujétions de pose et de tolérances des ouvrages

2.20.1. HUMIDITE DES BOIS

Si, au début ou en cours d'exécution, le présent lot constate que les conditions hygrométriques de l'air ambiant exigent un chauffage pour permettre la pose des menuiseries, il en avisera sur le champ, le Maître d'œuvre.

Les bois ne devront être posés que si leur humidité est comprise entre :

Etat hygrométrique des locaux	Humidité des bois
60 à 80%	12 à 16%
40 à 60%	9 à 12%
20 à 40%	5 à 9%

2.20.2. TOLERANCES DE POSE ET DE REGLAGE

Avant la date de pose des menuiseries, le présent lot devra s'assurer que les ouvrages auxquels elles sont destinées sont conformes aux dispositions portées par son Marché et à celles de ses dessins agréés.

Verticalité (aplomb) : 2 mm par mètre.

Horizontalité (niveau) : 2 mm par mètre.

2.20.3. PLANEITE DES OUVRANTS

Le vantail étant verrouillé normalement, le plan de fond de feuillure du dormant étant pris comme plan de référence, la variation du jeu entre celui-ci et la face correspondante du vantail ne devra pas excéder le 1/1000^{ème} de son périmètre.

En outre, pour les portes ou vantaux affleurants, la saillie par rapport au nu du dormant ne devra pas excéder le 1/1000^{ème} du demi-périmètre.

2.21. Calfeutrements

Tous les calfeutrements bois nécessaires à la parfaite finition des ouvrages seront dus au présent lot suivant les indications du Maître d'œuvre.

2.22. Mise en jeu

Avant réception définitive et pendant la période de garantie, le présent lot devra la mise en jeu de ses ouvrages sur demande du Maître d'Ouvrage.

2.23. Quincaillerie

2.23.1. CLAUSE GENERALE

Le nombre, la force, le type et le mode de fixation des articles de quincaillerie devra être modifiés, sans supplément de prix, par l'entreprise au présent lot si ce dernier estime que les ouvrages prescrits dans le présent document sont inadaptés à leur destination. Tous les ouvrages de quincaillerie livrés « finis » sur le chantier devront être protégés contre toute dégradation au moyen d'un film pelable.

Les pièces mobiles des articles de quincaillerie devront être graissées ou huilées.

Une révision du bon fonctionnement des éléments mobiles devra être effectuée au présent lot avant la réception.

2.23.2. PROTECTION

Tous les éléments de quincaillerie non traités contre l'oxydation par bichromatage ou autres procédés devront être revêtus avant pose d'une couche de peinture au minium ou de qualité équivalente. Cette même protection doit être appliquée sur le fond de l'entaille.

2.23.3. POSE DES ARTICLES DE QUINCAILLERIE

La pose des quincailleries courantes se fera à l'aide de vis.

Avant pose, les pièces mobiles des articles de quincaillerie seront lubrifiées.

Les organes de fixation des dormants seront disposés de manière qu'ils n'apparaissent ni sur l'enduit ni sur le cochonnet du bâti après habillage.

2.23.4. PAUMELLES ET FICHES

Les lames de paumelles seront encastrées ; la profondeur des entailles ne devra pas excéder l'épaisseur des lames de plus de 1 mm.

Le fond de l'entaille devra être plan et la profondeur constante.

Pour les fiches à visser, le diamètre de pré-perçage devra être conforme aux prescriptions du fabricant, en fonction de l'essence de bois.

Les nœuds des paumelles ou des fiches devront se trouver sur un même axe et être dégagés d'au moins 2 mm du parement de la menuiserie.

2.23.5. ORGANES DE FERMETURE

Les entailles et mortaises nécessitées par la pose des organes de fermeture devront être réalisées au plus juste pour altérer le moins possible la résistance, la durabilité et l'étanchéité des menuiseries tout en permettant une manœuvre facile des parties mobiles.

Restructuration de la Tour 1 du Bâtiment BMC HOPITAL NOVO – SITE DE PONTOISE	DCE / CCTP : LOT N°03 – MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES
	Juin 2026

2.23.6. CREMONES

En position ouverte, les extrémités des tringles devront affleurer les rives haute et basse de l'ouvrant avec une tolérance de ± 1 mm.

Elles seront taillées en léger biseau pour faciliter l'empennage, sans diminuer l'efficacité du verrouillage.

2.23.7. BECS DE CANE ET SERRURES MORTAISEES

Les gâches devront être disposées au niveau des pènes, le jeu vertical étant ménagé vers le bas.

Le bord d'attaque de la gâche devra affleurer le parement de l'huissierie.

Pour la pose encastrée, la têtère et la gâche devront affleurer le chant de la porte ou de l'huissierie avec une tolérance de 1 mm en retrait.

2.23.8. VERROUS A ENTAILLER HAUT ET BAS

A chacun des verrous haut et bas, devra correspondre une gâche adaptée au matériau dans lequel elle est incorporée, sauf dans le cas d'huissierie en acier dans laquelle le verrou s'engage.

2.24. Mise en œuvre des huisseries et bâtis

Le présent lot approvisionnera, en temps utile, les huisseries devant être mise en place au montage des murs maçonnés ou mises en place au montage des cloisons.

Il fera une vérification complète de l'état et de l'aplomb de ses pièces et tous défauts ou détériorations seront communiqués immédiatement au lot N°01 - Gros œuvre - Cloisons

Toutes les huisseries seront du même type à savoir des huisseries bois sans recouvrement quelle que soit la constitution de la paroi. Toutes les huisseries seront arasées à la même hauteur par rapport au sol fini.

2.24.1. DANS LES CLOISONS SECHES

La pose des huisseries est faite par le lot n°1.

2.24.2. DANS LES VOILES BETON (SANS OBJET)

La pose et le scellement seront effectués par le lot n°1.

Restructuration de la Tour 1 du Bâtiment BMC HOPITAL NOVO – SITE DE PONTOISE	DCE / CCTP : LOT N°03 – MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES
	Juin 2026

2.24.3. DANS LA MAÇONNERIE

La pose et le scellement seront effectués par le lot n°1.

2.24.4. FIXATION

La fixation aux parois est assurée par six (6) pattes à scellement de force appropriée pour les portes à un (1) vantail de dimensions courantes, et par sept (7) pattes pour les portes à deux (2) vantaux. La fixation dans les cloisons sèches sera assurée par vissage sur les profilés d'ossature des cloisons.

La fixation en pied sera assurée par équerre et spitage côté invisible.

Les traverses basses qui maintiennent l'écartement des montants devront être enlevées avant l'exécution des revêtements de sol.

2.24.5. SUJETIONS DE POSE

Le présent lot devra prévoir toutes les sujétions d'incorporation du câblage des gâches électriques et de pose des serrures (encastrées ou en applique, sur le dormant ou sur l'ouvrant).

2.24.6. PORTES PARE FLAMME OU COUPE-FEU

Ouvrages à peindre, d'aspect identique aux précédents, mais conçus pour satisfaire dans leur ensemble (dormant et vantaux) aux critères de résistance au feu applicables en fonction des types de locaux et de la réglementation s'y rapportant.

2.25. Organigramme des clés

L'entrepreneur sera chargé de la fourniture des serrures conformes à l'organigramme existant de l'hôpital qui lui sera communiqué par le département agencement et déco du service technique.

2.26. Colles

Pour les ouvrages intérieurs dont les bois se trouvent en permanence à une humidité inférieure à 15 %, tous les types de colles peuvent être utilisés, sous réserve qu'ils soient adaptés et assurent une bonne tenue en service.

2.27. Préservations des bois

Tous les bois entrant dans la composition des ouvrages du présent lot devront être traités en fonction des risques auxquels ils sont susceptibles d'être exposés (insectes, champignons de surface, pourriture).

Tous les bois utilisés seront obligatoirement traités préventivement en fonction des risques encourus par le bois selon sa situation en service dans l'ouvrage conformément aux normes NF B50.100 - B50.101 - B50.102.

Les produits de traitement seront conformes aux normes NF X40.100 - X40.101 - X40.102 - X41.580. Le traitement bénéficiera du label AFPB BOIS PLUS + 1, + 2, + 3 ou + 4 en relation avec son emploi. Utiliser un traitement sans arsenic, chrome, ni d'autres métaux lourds.

2.28. Stockage des ouvrages

Tous les ouvrages doivent être stockés dans des conditions n'affectant pas leur tenue ultérieure.

Tous les ouvrages livrés finis (revêtus en lamifié, ou vernis) doivent être protégés par un habillage plastique maintenu en parfait état jusqu'à la pose.

2.29. Manutention

L'Entrepreneur est réputé avoir pris en compte toutes les sujétions de manutention, de levage, de stockage et de recette en fonction des caractéristiques des lieux et de l'intégration de ses travaux dans le planning général du chantier.

Les gabarits des pièces devant emprunter les monte-charges et les couloirs d'accès devront être compatibles avec les dimensions indiquées sur les plans.

2.30. Protection - Nettoyage

Tous les ouvrages du présent lot qui seront susceptibles d'être dégradés ou détériorés, devront être protégés jusqu'à la réception.

Cette protection pourra être constituée, soit par des bandes adhésives, soit par un film plastique, soit par un vernis, soit par tout autre moyen efficace. En cas de protection vernis, on choisira de préférence un vernis norme NF environnement et pas classé Xn (nocif) ou T/T+ (toxique).

Pour la réception, cette protection devra être complètement et soigneusement enlevée par le présent lot.

Tous les angles vifs et arêtes des ouvrages en bois tels que huisseries, bâtis, etc. devront être protégés pendant la durée du chantier par des baguettes ou autres procédés efficaces.

2.31. Epreuves - Tests - Contrôle - ouvrages non conformes

Tous les ouvrages menuisés présentant des rayures, épaufrures, éclats, bosses, gerçures, piquage, chocs, etc. seront refusés, démontés et remplacés.

2.32. Notices d'entretien et de fonctionnement

Pour chacun des types, le présent lot fournira une notice détaillée portant sur les points suivants :

- Produits préconisés pour le gros nettoyage et le détachage.
- Produits préconisés pour l'entretien journalier.
- Liste des produits d'entretien à rejeter.

3. DESCRIPTION DES OUVRAGES

3.1. Travaux de Menuiseries intérieures

3.1.1. FERRAGE DES PORTES

3.1.1.1. SERRURES MANUELLES

* Coffre

Fourniture et pose de coffre de sûreté à mortaiser en acier de 15/10ème embouti résistant comportant les caractéristiques suivantes :

– Série "renforcée, ressort de fouillot renforcé.

– Fouillot carré de 7 mm

– Têtière nickelée, axe 50 mm.

* Serrure de sûreté

– Fourniture et pose de serrure de sûreté à larder, type JPM MULTIBAT, axe 50.

* Becs de cane à condamnation et décondamnation extérieure

– Fourniture et pose de becs de cane à condamnation à mortaiser (rappel : côté extérieur, voyant d'occupation et possibilité de décondamnation par carré), type JPM MULTIBAT, axe 50.

* Serrure à code

– Serrure mécanique à code de **OM Unitecnic 3300- 3200**.

3.1.1.2. CYLINDRES EUROPEENS

Les cylindres européens de marque RUBIS DPS seront prévus sur combinaison.

– Les cylindres seront fournis avec trois clés.

– Selon l'utilisation du local, il sera prévu des cylindres symétriques désymétriques, des demi-cylindres ou des cylindres à bouton suivant localisation.

– Possibilité d'ouverture de l'extérieur, lorsqu'une clé est introduite côté intérieur.

3.1.1.3. CONTROLE D'ACCES

- Bandeau EM 2x300 KG de chez DORMA **ou équivalent, compris renfort et poignée**. Système de verrouillage des issues de secours conforme à la norme NF S 61-937 de type Dispositifs Actionnés de Sécurité (DAS). Muni d'un Procès-Verbal d'essais de conformité délivré par un laboratoire agréé. Alimentation en 24 V ou 48 V. CO45 de la réglementation. **Le déverrouillage automatique devra être obtenu dans les conditions prévues à l'article MS 60.**

Restructuration de la Tour 1 du Bâtiment BMC HOPITAL NOVO – SITE DE PONTOISE	DCE / CCTP : LOT N°03 – MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES
	Juin 2026

3.1.1.4. GARNITURES DES BLOCS-PORTES

Fourniture et pose de garnitures de blocs-portes correspondant à :

–Principe

- Ensemble sur plaque **BOEDIC Legallais+**.

Tous les accessoires de portes :

- Béquilles simples et doubles,
- Rosettes,
- Boutons fixes et tournants,
- Poignées de tirage,

Devront être réalisés avec le même matériau pour présenter un ensemble coordonné.

–Béquilles :

-Les béquilles seront montées avec plaques.
-Elles seront pourvues d'un carré de 7 mm.
-Elles seront adaptées aux serrures à entraxe normalisé (cas courant), ou le cas échéant à des serrures spéciales.

3.1.1.5. OCULUS

Oculus circulaire ou rectangulaire composé par :

- Un cadre et des parcloes en bois exotique clair, type CURUPIXA ou équivalent.
-Les parcloes ne seront pas ou peu saillantes par rapport au nu des parements (nécessité d'un renfort interne dans l'âme du vantail).
-Finition vernis polyuréthane à charge du présent chapitre.
-Vitrage de type PYROBEL EI 30 de 16 mm épaisseur ou EI 60 de 25 mm ou équivalent, serti par des joints gonflants, caractéristiques en fonction du classement CF ou PF de la porte.

3.1.1.6. FERRAGE DES PORTES

* Ferme-portes hydrauliques

Fourniture et pose de Ferme porte type **TS93** des établissements Dormakaba ou techniquement équivalent.

Equipé de la technologie à came, avec contre piston et glissière, il sera conforme à la norme NF EN 1154 CE, à la réglementation française relative à l'accessibilité des personnes handicapées (<50 N) avec rapport d'essai par laboratoire agréé, ainsi qu'au guide européen CEN/TR 15894 (accessibilité aux enfants, personnes âgées et/ou handicapées) : décroissance de la force de 40 % sur les 60 premiers degrés d'ouverture.

Restructuration de la Tour 1 du Bâtiment BMC HOPITAL NOVO – SITE DE PONTOISE	DCE / CCTP : LOT N°03 – MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES
	Juin 2026

Fourniture et pose de tous les accessoires nécessaires, platines, etc. **Les portes à deux vantaux (y compris les portes tiercées) seront équipées de deux ferme-portes.**

*** Sélecteurs de fermetures**

Fourniture et pose de sélecteur de fermeture de portes à deux vantaux, type SV2 des Etablissements GROOM ou similaire. Réalisation en acier nickelé avec roulettes facilitant la sélection, compris batée.

*** Crémones à poignée à levier**

- Crémone en acier inox à levier en applique.
- Une gâche haute mortaisée dans l'huissierie.
- Une gâche basse à douille scellée dans le plancher.

*** Butoirs**

- Fourniture et pose de butoirs en aluminium et caoutchouc, modèle 3880 aluminium des Etablissements DOM FSB, compris trous et chevilles. La longueur sera définie en fonction des emplacements à défaut de pouvoir poser un butoir mural, il sera prévu un butoir de sol modèle 3881 aluminium des Etablissements DOM FSB, compris trous et chevilles.
-

3.1.1.7. CANONS DE CHANTIER

- En phase chantier, les locaux devront être fermés par clé fonctionnant sur passe. L'entrepreneur devra fournir les canons provisoires pendant toute la phase chantier. (Cylindre Européen sur passe partiel de l'établissement

3.1.2. PORTE DAS SIMPLE ACTION CF 1/2H SUR CONTROLE D'ACCES

Fourniture et pose de bloc-portes simple action à 2 vantaux de type CROUZI FPE EI 30/2V DAS des établissements CROUZILLES ou équivalent comprenant :

- **Huissierie** : Bois exotique type à chapeau, de 80 x 58 à 240 x 58. Épaisseur de l'huissierie à adapter à l'épaisseur du mur ou cloisons. Pose à **recouvrement** sur les cloisons et murs.
- **Vantaux** : en âme pleine d'épaisseur de 56 mm. L'âme est un panneau d'anas de lin de 50 mm d'épaisseur. L'ensemble est replaqué d'un parement en panneau de fibres de bois dur de 3 mm d'épaisseur environ.
- **Ferrage** :
 - Équipé de pivots Linteaux encastrés dans la traverse de l'huissierie.
 - Crapaudines à poser au sol par le présent lot
- **Contrôle d'accès** :
 - Bandeau Ventouse verticale. Contreplaque encastrée en feuillure, en 24 ou 48 Volts à rupture. Compris jarretière et passe câble,
 - Crémone pompier verticale sur le vantail semi-fixe,
 - Finition du vantail : stratifiée
 - Poignée de tirage sur les deux faces,

Restructuration de la Tour 1 du Bâtiment BMC HOPITAL NOVO – SITE DE PONTOISE	DCE / CCTP : LOT N°03 – MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES
	Juin 2026

- Mise en œuvre sur la face apparente en position ouverte d'une plaque signalétique portant la mention : Porte coupe-feu ne mettez pas d'obstacle à la fermeture. Plaque blanche sur fond rouge ou vice versa. :
 - **Le bloc-porte devra bénéficier d'un PV D.A.S conforme à la norme NF S 61.937-2. Le PV s'entend bloc porte, accessoires, quincailleries et organes de commandes compris Asservissement DAS sur contrôle d'accès.**
 -Le déverrouillage automatique devra être obtenu dans les conditions prévues à l'article MS 60.
 -**Oculus** : EI30, avec vitrage type Pyrobélite. Dimensions 400*1500ht, à prévoir sur les deux vantaux.
 - **Protection sur 1.30 m de hauteur sur les deux faces des deux vantaux protection de type DECOCHOC ou équivalent,**
 - Mise en œuvre de protection CROUZICHOC ou équivalent. Sur les montants des vantaux. Protection toute hauteur.
- Localisation** : Suivant plans architecte,
- A prévoir sur la porte d'accès du service à chaque niveau. Soit une porte par niveau.,

3.1.3. PORTE DAS SIMPLE ACTION CF 1/2H MAINTENUE OUVERTE

Fourniture et pose de bloc-portes simple action à 1 vantail de type CROUZI FPE EI 30/1V DAS et à 2 vantaux de type CROUZI FPE EI 30/1V DAS des établissements CROUZILLES ou équivalent comprenant :

- **Huisserie** : Bois exotique type à chapeau, de 80 x 58 à 240 x 58. Épaisseur de l'habrisserie à adapter à l'épaisseur du mur ou cloisons. Pose à **recouvrement** sur les cloisons et murs.
- **Vantaux** : en âme pleine d'épaisseur de 56 mm. L'âme est un panneau d'anas de lin de 50 mm d'épaisseur. L'ensemble est replaqué d'un parement en panneau de fibres de bois dur de 3 mm d'épaisseur environ.
- **Ferrage** :
Équipé de pivots Linteaux encastrés dans la traverse de l'habrisserie.
 - Crapaudines à poser au sol par le présent lot
- **Asservissement DAS ouvert** :
Asservissement avec un Arrêt Electro Magnétique : SEVAX JANUS AE2M, intégré aux pivots en 24 ou 48 Volts à rupture
- Finition du vantail : stratifié
- **Protection sur 1.30 m de hauteur sur les deux faces des deux vantaux protection de type DECOCHOC ou équivalent,**
- Mise en œuvre de protection CROUZICHOC ou équivalent. Sur les montants des vantaux. Protection toute hauteur.
- Plaque de pousser demi-lune sur les deux vantaux sur chaque face,
- Mise en œuvre sur la face apparente en position ouverte d'une plaque signalétique portant la mention : Porte coupe-feu ne mettez pas d'obstacle à la fermeture. Plaque blanche sur fond rouge ou vice versa.

Restructuration de la Tour 1 du Bâtiment BMC HOPITAL NOVO – SITE DE PONTOISE	DCE / CCTP : LOT N°03 – MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES
	Juin 2026

- **Le bloc-porte devra bénéficier d'un PV D.A.S conforme à la norme NF S 61.937-2. Le PV s'entend bloc porte, accessoires, quincailleries et organes de commandes compris**

Localisation : Suivant plans du maître d'œuvre intérieures.

- Les portes de recoupements des circulations : trois par niveau.

3.1.4. BLOCS-PORTES BOIS EI 60

Fourniture et pose de bloc-portes EI 60 simple action à 2 vantaux de type CROUZI FEU 06/2V des établissements CROUZILLES ou équivalent comprenant :

- **Huisserie :** Bois exotique type à chapeau, à recouvrement avec feuillure à brique de 80 x 58 à 240 x 58. Épaisseur de l'huissérie à adapter à l'épaisseur du mur ou cloisons.
- **Vantail :** en âme pleine d'épaisseur de 56 mm. L'âme est constituée d'un complexe isolant CF de 50 mm d'épaisseur. L'ensemble est replaqué d'un parement en panneau de fibres de bois dur de 3 mm d'épaisseur environ.
- **Joints intumescents :** posés et collés en usine.
- **Joints isophoniques :** qualité feu,
- 4 paumelles de 160 x 80 aciers roulés,
- **Finition des vantaux :** stratifiée,
- Ferrage des portes : ventouse murale (plaque et contrôle-plaque) asservi DAS.
- Butoirs de portes
- **Dimensions :** suivant plans architecte et tableau des portes.
- **Le bloc-porte devra bénéficier d'un PV de classement au feu.** Le PV s'entend bloc porte, accessoires, quincailleries et organes de commandes compris.
- **Localisation :** Suivant plans du maître d'œuvre
- A tous les niveaux : porte du local de stationnement de la borne de mise en température. Soit une porte par niveau.

3.1.5. BLOCS-PORTES BOIS EI 30

Fourniture et pose de blocs-portes EI 30 simple action à 1 vantail de type CROUZI FPE EI 30/1V et 2 vantaux de type CROUZI FPE EI 30/2V des établissements CROUZILLES ou équivalent comprenant :

- **Huisserie :** Bois exotique type à chapeau, à recouvrement avec feuillure à brique de 80 x 58 à 240 x 58. Épaisseur de l'huissérie à adapter à l'épaisseur du mur ou cloisons.
- **Vantaux :** en âme pleine d'épaisseur de 56 mm. L'âme est un panneau d'anas de lin de 50 mm d'épaisseur. L'ensemble est replaqué d'un parement en panneau de fibres de bois dur de 3 mm d'épaisseur environ.
- **Joints intumescents :** posés et collés en usine.
- **Joints isophoniques :** qualité feu,
- 4 paumelles de 160 x 80 aciers roulés,
- **Finition des vantaux :** stratifiée

Restructuration de la Tour 1 du Bâtiment BMC HOPITAL NOVO – SITE DE PONTOISE	DCE / CCTP : LOT N°03 – MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES
	Juin 2026

- **Protection de la porte suivant tableau des portes** : protection de type DECOCLEAN ou équivalent.
- Ferrage des portes, suivant article 2.6.1- du présent CCTP et suivant tableau des portes.
 - Serrure de sûreté.
 - Béquilles et rosette.
 - Ferme-portes sur les portes des locaux à risques moyens et portes d'accès aux cages d'escalier depuis les paliers d'étages,
 - Crémone pompier sur le vantail semi fixe dans le cas d'une porte à deux vantaux
 - Sélecteur de fermeture dans le cas des portes tiercées.
 - Butoirs de portes
- **Dimensions** : suivant plans architecte et tableau des portes.
- **Le bloc-porte devra bénéficier d'un PV de classement au feu.** Le PV s'entend bloc porte, accessoires, quincailleries et organes de commandes compris.
- **Localisation** : Suivant plans du maître d'œuvre et tableau de repérage des menuiseries intérieures.
- * **Porte tiercée d'accès à la cage d'escalier à chaque niveau**
- Cette porte sera sur contrôle d'accès et asservie DAS. Pour ce faire, prévoir d'équiper le vantail principal d'un asservissement DAS de type :
 - Bandeau Ventouse verticale. Contreplaque encastrée en feuillure, en 24 ou 48 Volts à rupture. Compris jarretière et passe câble,
- * **Portes à un seul vantail suivant plan.**

Pour ces portes prévoir serrure sur cylindre européen double, Garniture de porte BOEDIC Legallais+, et butoir de porte. Portes à prévoir pour chaque niveau, suivant plans :

- Porte douche PMR, : avec bouton moleté intérieur au lieu de demi- cylindre,
- WC douche PMR : avec bouton moleté intérieur au lieu de demi- cylindre,
- PREPA Hottes,
- Salle de soins,
- Local infirmières,
- Porte entre local infirmières et salle de soins,
- Local VDI,
- Local Transmission,
- Local matériel,
- Local vidoir,
- Local ménage

Restructuration de la Tour 1 du Bâtiment BMC HOPITAL NOVO – SITE DE PONTOISE	DCE / CCTP : LOT N°03 – MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES
	Juin 2026

3.1.6. BLOC PORTE A AME PLEINE SANS DEGRE COUPE-FEU

Fourniture et pose de blocs-portes à âme pleine :

- Huisserie : Une huisserie en bois dur, feuillurée et rainurée, joint périmétrique en caoutchouc assurant une isolation parfaite aux bruits entre dormant et ouvrant, et d'amortisseur à la fermeture de la porte dans fond de feuillure rainuré. Elle devra s'adapter aux différentes épaisseurs de cloisons.
- Ouvrant : Fourniture et pose d'ouvrant à un vantail, à âme pleine de 40 mm d'épaisseur minimum, constitué par :
 - Cadre et renfort de serrure en pin des Landes,
 - Âme composite constituée de 2 panneaux isogyl mou prenant en sandwich 1 panneau d'aggloméré,
- Revêtement en panneaux de fibres de bois dur
- Finition des vantaux :
 - Stratifié hydrofuge aux 2 faces de 13/10ème d'épaisseur, directement sur l'âme y compris champs droits à rives homogènes, de chez Polyrey ou équivalent. Traitement hydrofuge des bois à prévoir. Compris rainure anti-goutte d'eau en partie basse
- Ferrage des portes :
 - Becs de cane à condamnation à mortaiser (rappel : côté extérieur, voyant d'occupation et possibilité de décondamnation par carré), type JPM MULTIBAT, axe 50.
 - Garnitures des blocs-portes : Ensemble sur plaque de type OEDIC Legallais+
- **Dimensions** : suivant plan architecte.
- Les portes de toutes les SDE, soit 18 portes par niveau.

3.1.7. CHASSIS VITRES COUPE-FEU

- Fournitures et travaux de mise en œuvre pour châssis vitrés intérieurs de classement feu CF : répondant aux spécifications suivantes :
- Type : CLOISOGLOSS 39-V60F-T0 de chez BLOCFER ou équivalent.
- **Degré de protection feu imposé pour ouvrages en œuvre** : PF 1H (EI 60)
- Vitrage Pyrobel 25
- **Encadrement** : En chêne, de section adaptée à l'épaisseur finie des cloisons et l'épaisseur du vitrage. (Dans le cas où l'entreprise retiendrait un profil ne correspondant pas à l'épaisseur finie des cloisons, elle sera tenue de fournir et poser les habillages complémentaires). Finition vernis incolore à la charge du présent lot.
- **Parcloses pour parties vitrées des châssis** : En bois, obligatoirement clippées et équipées de joints.
- **Accessoires** :
 - Joints isophoniques
 - Joints intumescents.
 - Joints pour parcloses.

Restructuration de la Tour 1 du Bâtiment BMC HOPITAL NOVO – SITE DE PONTOISE	DCE / CCTP : LOT N°03 – MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES
	Juin 2026

- **Dimensions** : suivant plan de l'architecte.
- Fourniture d'un PV attestant du classement au feu des châssis.

Localisation : Suivant plans.

- A chaque niveau : Deux châssis vitrés de l'angle de la salle de soins,
- A chaque niveau : Châssis vitré haut entre local infirmière et local transmission

3.1.8. REVISION ET MISE A NIVEAU DE BLOCS-PORTES EXISTANTS CONSERVES

Ces travaux comprendront :

- La dépose de tous les blocs portes existants conservés et stockage dans un local dédiée maintenu fermée toute la durée des travaux sous la responsabilité du présent lot.
- La numérotation de tous les blocs portes avant dépose,
- L'arrachage des plaques de protection de portes existantes et la préparation des parements pour la mise en œuvre de nouvelles protections.
- Lors de la repose de ces portes, prévoir
 - Le graissage des paumelles existantes conservées.
 - La révision et mise en jeu des vantaux.
- Le remplacement de toutes les garnitures de portes par la mise en place de nouvelle garniture en inox type OEDIC Legallais+ou équivalent.

Localisation : suivant plans

- Toutes les portes existantes conservées de chaque niveau : soit 23 portes par niveau.

3.1.9. DEPOSE REPOSE DES FERME-PORTES AUTOMATIQUES

Le présent lot devra prévoir la dépose et repose des ferme-portes automatiques qui équipent l'ensemble des portes des chambres actuellement, pour cela, prévoir

- Après déconnexion électrique et SSI des fermes-portes par le lot CFO-CFA,
- Démontage et dépose des ferme-portes existants. Numérotation de chaque ferme-porte associé à la numérotation des chambres
- Stockage des ferme-porte en lieu sûr,
- Repose des ferme-portes à la fin des travaux. Réglage et remise en service. La remise en service devra être faite conjointement avec le lot CFO-CFA qui aura la charge de raccorder électriquement ces ferme-portes.

Localisation : suivant plans

- Toutes les portes des chambres de chaque niveau

Restructuration de la Tour 1 du Bâtiment BMC HOPITAL NOVO – SITE DE PONTOISE	DCE / CCTP : LOT N°03 – MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES
	Juin 2026

3.1.10. TRAPPES DE VISITE

Fourniture et pose de trappes de visite à réaliser suivant plan de détail.

Ces trappes auront un degré de tenue au feu de ½ heure, le procès-verbal correspondant sera exigé. Elles seront constituées par :

- Un bâti dormant en bois dur assemblé fixé par pattes dans les parois, double feuillure pour panneau de remplissage.
- Panneau de remplissage d'une ossature assemblée et deux parements, en aggloméré dense avec feuillure et joint isophonique en périphérie, remplissage en laine de roche entre les deux parements.
- La façade de gaine technique devra intégrer un décaissé pour la recouvrir d'un revêtement souple collé de type concept douche,
- Condamnation par batteuses à carrer.

Localisation : suivant plans

- A tous les niveaux, suivant plans :
 - Trappes de visite de 40x40cm,
 - Trappes de visite 60x80cm

3.1.11. FAÇADES DE GAINES TECHNIQUES

Cette façade sera composée :

- D'un bâti dormant en bois de même constitution que les blocs-portes. Elle sera interrompue à 0,10 m du sol, pour permettre le passage de la plinthe.
- Traverse haute de 2,04 du sol environ de façon à régner avec les traverses hautes des bâtis et huisseries des autres portes,
- Battement rapporté sur la face intérieure en bois dur pour les portes à 2 vantaux.
- Un ou deux vantaux, finition prépeinte.

FERRAGES

- 3 paumelles doubles par vantail, de 140 mm.
- Verrous haut et bas sur l'ouvrant semi-fixe.
- Serrures avec canon européen, à ½ cylindre.

Localisation : suivant plans

- A tous les niveaux, suivant plans, prévoir :
 - La façade la gaine technique CFO,
 - La façade de gaine technique du SSI
 - La façade la gaine technique CFA
 - La façade de gaine technique du TD ELEC,
 - La façade e gaine technique FM,
- A chaque niveau, toutes les façades de gaines de plomberie représentée sur le plan et légende avec dimension 60 x 204cm

Restructuration de la Tour 1 du Bâtiment BMC HOPITAL NOVO – SITE DE PONTOISE	DCE / CCTP : LOT N°03 – MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES
	Juin 2026

3.1.12. COFFRES CACHE-TUYAUX

Coffres cache-tuyaux deux ou trois faces, toute hauteur, finition à peindre, comprenant :

- Tasseaux formant ossature en sapin du Nord pour fixation, posés avec vis tamponnées.
- Façades en panneaux de fibres de bois agglomérées de 19 mm épaisseur, de qualité « hydrofuge », alaises bois rouge aux quatre sens, fixation par vis sur cuvettes ou entièrement réalisé en panneaux de type MEDIUM. Finition à peindre prévue au chapitre « Peinture ».
- Dimension : 30x30cm
- Localisation :
- Prévoir une provision de 10ml par niveau.

3.1.13. HABILLAGES DE SOUS-FACES DE COFFRES DE VOLETS ROULANTS ET STORES

Réalisation de d'habillages de sous-faces de coffres de volets roulants et de stores en panneaux de particules agglomérés, revêtues sur toutes faces et chants de stratifié des Etablissements POLYREY ou équivalent.

Mise en œuvre sur une ossature en cornières aluminium laqué fixée à l'ossature des plafonds suspendus.

Largeur : 50 cm,

Conception, détails et dimensions suivant indications des plans, coupes et détails du Maître d'œuvre.

Localisation :

- A prévoir sur l'ensemble des fenêtres extérieures du projet sur chaque niveau.

3.1.14. PLACARDS SUSPENDUS DES CHAMBRES

Réalisation de placards menuisés suspendus, en panneaux de particules agglomérées revêtus sur toutes faces et chants de stratifié des établissements POLYREY et constitués de :

- Un fond horizontal formant socle.
- D'un panneau vertical formant fond.
- De jouées d'extrémité et une jouée intermédiaire.
- Un fond horizontal formant dessus.
- Une porte ouvrant à la française montée sur charnières invisibles à ressort et équipées d'une serrure à clés sur organigramme et d'une poignée de tirage inox.
- Un équipement intérieur comprenant une tringle penderie en acier inox sur supports latéraux en acier inox dito et un cours de trois étagères posées sur taquets inox.
- Finition de toutes les parties visibles : en stratifié chêne clair,
- Dimensions : suivant plan et détail joint au présent dossier

Restructuration de la Tour 1 du Bâtiment BMC HOPITAL NOVO – SITE DE PONTOISE	DCE / CCTP : LOT N°03 – MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES
	Juin 2026

Réaction au feu : M3.

Conception, détails et dimensions suivant indications des plans, coupes et détails du Maître d'œuvre.

Compris joints silicone entre le mur et placard et entre placard et plafond

Localisation : suivant plan de l'architecte et détail des placards,

– Les placards des chambres à tous les niveaux.

3.1.15. MEUBLES « OFFICE »

Ces aménagements, en panneaux de particules agglomérées revêtus sur toutes faces et chants de stratifié type INFLUENCE des Etablissements POLYREY ou équivalent, avec plans de travail en résine de synthèse, seront constitués de :

*** • Meubles bas avec niche pour lave-vaisselles :**

- Un fond horizontal sur piètements avec façon de plinthes clipsées en retrait
- Des panneaux verticaux formant fond et façade.
- Des panneaux verticaux formant jouées d'extrémités et intermédiaires.
- Un plan de travail constitué d'un panneau en contreplaqué hydrofuge, type CTBH et d'un panneau réalisé en résine acrylique, de charges minérales et de pigments, classement CSTB de 13 mm d'épaisseur, type CORIAN, classé M1 ou équivalent finition lustrée compris dossier de 0,10 m de hauteur en matériaux dito avec gorge. Incorporation dans ce plan de travail d'une cuve en CORIAN dito, équipée d'un robinet mitigeur haut monotrou à équilibrage de pression SECURITHERM HP et à bec orientable déclipable, référence 2870T3EP des établissements DELABIE ou équivalent compris bonde à grilles et siphon à culot démontable en vulcathène.
- Des portes ouvrant à la française sur charnières invisibles à ressort et poignée inox.
- Des cours d'étagères réglables sur taquets inox.
- Compris crédence décochoc suivant détail de l'architecte,
- Teinte au choix du Maître d'œuvre dans la gamme du fabricant.
- Façon de joints invisibles entre le plan de travail et la cuve.

Restructuration de la Tour 1 du Bâtiment BMC HOPITAL NOVO – SITE DE PONTOISE	DCE / CCTP : LOT N°03 – MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES
	Juin 2026

*** •Meubles hauts :**

- Un fond horizontal avec retombées formant bandeaux lumineux.
 - Des panneaux verticaux formant fond et façade.
 - Des panneaux verticaux formant jouées d'extrémités et intermédiaires.
 - Un fond horizontal formant dessus avec fileur.
 - Des portes ouvrant à la française sur charnières invisibles à ressort et poignée inox.
 - Des cours d'étagères réglables sur taquets inox.
 - Réaction au feu : M3.
 - Raccordement sur les alimentations et vidanges laissées en attente par le plombier.
 - Conception, détails et dimensions suivant indications des plans, coupes et détails du Maître d'œuvre.
- Compris joints silicone entre le murs et meuble et meuble et plafonds

Localisation : suivant plans

- Meuble de la salle office à chaque étage,

3.1.16. MEUBLES DE LA SALLE DE SOINS

Ces aménagements, en panneaux de particules agglomérées revêtus sur toutes faces et chants de stratifié des Etablissements POLYREY ou équivalent, avec plans de travail en résine de synthèse, seront constitués de :

*** Meubles bas :**

- Un fond horizontal sur piètements.
- Constitué d'un panneau en contreplaqué hydrofuge, type CTBH et d'un Des panneaux verticaux formant fond et façade.
- Des panneaux verticaux formant jouées d'extrémités et intermédiaires. Un plan de travail panneau réalisé en résine acrylique, de charges minérales et de pigments, classement CSTB de 13 mm d'épaisseur, type CORIAN, classé M1 ou équivalent finition lustrée compris dossier de 0,10 m de hauteur en matériaux dito avec gorge. Incorporation dans ce plan de travail de deux cuves en CORIAN dito, équipées d'un robinet mitigeur haut monotrou à équilibrage de pression SECURITHERM HP et à bec orientable déclinable, référence 2870T3EP des établissements DELABIE ou équivalent compris bonde à grilles et siphon à culot démontable en vulcathène.
- Des cours d'étagères réglables sur taquets inox.
- Caissons à tiroirs sur coulisses à galets nylon et poignée de tirage inox.
- Compris crédence décochoc suivant détail de l'architecte,
- Plinthe en panneau stratifié positionnée en retrait

Restructuration de la Tour 1 du Bâtiment BMC HOPITAL NOVO – SITE DE PONTOISE	DCE / CCTP : LOT N°03 – MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES
	Juin 2026

*** Meubles hauts :**

- Un fond horizontal avec retombées formant bandeaux lumineux.
- Des panneaux verticaux formant fond et façade.
- Des panneaux verticaux formant jouées d'extrémités et intermédiaires.
- Un fond horizontal formant dessus avec fileur.
- Des portes ouvrant à la française sur charnières invisibles à ressort et poignée inox.
- Des cours d'étagères réglables sur taquets inox.
- Réaction au feu : M3.
- Raccordement sur les alimentations et vidanges laissées en attente par le plombier.
- Conception, détails et dimensions suivant indications des plans, coupes et détails du Maître d'œuvre.
- Compris imposte en partie haute à la jonction du faux-plafond

*** Caisson type vagueuestre**

- Meuble de type vagueuestre en panneau de particule verticaux et horizontaux pour former des cases à dimensions égale,
- Fond arrière en panneau de particule,
- Chaque case aura une façade en plexiglas sur la moitié de sa hauteur

Compris joints silicone entre le murs et meuble et meuble et plafonds

Localisation : suivant plans

- Meuble de la salle de soins à chaque étage,

3.1.17. PLACARD A ETAGERE DE LA SALLE MENAGE

Réalisation de placards menuisés suspendus, en panneaux de particules agglomérées revêtus sur toutes faces et chants de stratifié des établissements POLYREY et constitués de :

- Un fond horizontal formant socle.
- D'un panneau vertical formant fond.
- De jouées d'extrémité et une jouée intermédiaire.
- Un fond horizontal formant dessus.
- Une porte coulissante compris rail guide en partie basse et chariot coulissant en partie haute.
- Un équipement intérieur comprenant des étagères posées sur taquets inox.
- Finition stratifiée dans la gamme large de polyrey
- Dimensions : suivant plan et détail joint au présent dossier

Restructuration de la Tour 1 du Bâtiment BMC HOPITAL NOVO – SITE DE PONTOISE	DCE / CCTP : LOT N°03 – MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES
	Juin 2026

Réaction au feu : M3.

Conception, détails et dimensions suivant indications des plans, coupes et détails du Maître d'œuvre.

Localisation : suivant plan de l'architecte et détail des placards,

– Le placard du local ménage à chaque étage.

3.1.18. MIROIRS

Fourniture et pose de miroirs en glace argentée, de 1ère qualité dite "qualité GA", non déformant.

Argenture galvano plastique avec protection complémentaire du type VENILLIA ou équivalent, sur toute la surface des volumes.

Épaisseur minimale de 6 mm et selon dimensions des volumes.

Dimensions : 600 X 800 mm

Localisation : suivant plan de l'architecte,

– Un miroir pour chaque salle d'eau à chaque étage,

– Miroir du WC-douche PMR à chaque étage,

3.1.19. PATERES DOUBLES EN NYLON

Fourniture et mise en œuvre de patères doubles en nylon, référence NY. DH 53 des Établissements NORMBAU équivalent.

Coloris au choix du Maître d'œuvre dans la palette du fabricant.

Localisation : suivant plan de l'architecte,

– 02 patères pour chaque salle d'eau à chaque étage,

– 02 patères pour chaque WC-douche PMR à chaque étage,

3.1.20. COUVRE-JOINTS DE DILATATION VERTICAUX

Fourniture et mise en œuvre de couvre-joints large en lames bois pour raccord des revêtements muraux au droit des joints de dilatation en murs, garnissage du joint par mastic d'étanchéité.

Finition peinture par le lot peinture.

Localisation : suivant plan de l'architecte,

– En recouvrement du JD à chaque étage

3.2. Travaux de menuiseries extérieures

3.2.1. REVISION DES MENUISERIES EXTERIEURES EXISTANTES

Révision, nettoyage de l'étanchéité des châssis et remplacement des commandes existantes comprenant :

- Le remplacement des éléments de ferrages de commande, de verrouillage en mauvais état ou défectueux.
- Le changement de tous les joints d'étanchéité.
- Le remplacement de tous les vitrages abîmés, cassés ou fêlés : prévoir 10% des vitrages existants
- La vérification et la reprise, des joints d'étanchéité entre les dormant et la maçonnerie.
- Localisation :
- A prévoir pour l'ensemble des menuiseries extérieures existantes dans l'emprise du *projet à chaque étage*

3.2.2. REMPLACEMENT DES VOLETS ROULANTS

La prestation comprendra :

- La dépose des tabliers de volets roulants.
- La dépose des axes, treuils et systèmes de manœuvre.
- La dépose des coulisses.
- La fourniture et mise en œuvre de tubes télescopiques motorisés à commande filaire, type MS 100 ou MS 200 suivant dimensionnement des châssis, des établissements SOMFY ou équivalent.
- Couple moteur : 30 Nm.
- Puissance moteur : 90 W.
- Tube télescopique: octogonal 60 mm.
- Réglage des arrêts hauts et bas s'effectue par simple appui sur les boutons situés sur le moteur.
- Fourniture et mise en œuvre de nouveaux tabliers de volets roulants PVC, compris nouvelles coulisses.
- Chargement et évacuation des gravois aux décharges publiques.

Commande par boîtier à bouton « montée – descente » à la charge du présent lot

Fourniture et pose de tous câbles entre les différents organes électriques (notamment entre le bouton de commande et le volet-roulant et le volet-roulant et l'attente d'électricité), y compris raccordement du moteur sur câbles en attentes par l'électricien.

- Localisation : suivant plan architecte
- En remplacement des volets roulants existants sur les châssis de toutes les chambres à tous les niveaux,

3.2.3. REMPLACEMENT DES STORES TOILES

La prestation comprendra :

- La dépose des toiles de stores solaires existants.
- La dépose des axes, treuils et systèmes de manœuvre.
- La dépose des coulisses,
- La fourniture et mise en œuvre de tubes télescopiques motorisés à commande filaire,
- Type MS 100 ou MS 200 suivant dimensionnement des châssis, des établissements SOMFY ou équivalent.
- Couple moteur : 30 Nm.
- Puissance moteur : 90 W.
- Tube télescopique: octogonal 60 mm.
- Indice de protection : IP 44.
- Alimentation : 230 V
- Réglage des arrêts hauts et bas s'effectue par simple appui sur le moteur.
- Fourniture et mise en œuvre de nouveau stores en toile à contrôle solaire de type sunscreen ou équivalent, compris coulisses en aluminium.
- Localisation : suivant plan architecte
- En remplacement des stores existants des bureaux, offices, secretariat et local transmission à tous les niveaux.